

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

13 AOUT 1982



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Loire-Atlantique - Arrondissement de Nantes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE REZÉ

SÉANCE PUBLIQUE DU : 13 août 1982.

Nombre d'Élus au Conseil Municipal : 30

Nombre de Conseillers en exercice : 30

L'an mil neuf cent quatre vingt deux,

Le 13 août 1982, à dix neuf heures,

Le Conseil Municipal de REZE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. FLOCH, Député-Maire, suivant convocation faite le 3 août 1982.

ETAIENT PRESENTS :

M. FLOCH, Député-Maire,

MM. COUTANT, JORAND, CONCHAUDRON, PAPIN, Mme QUILLAUD, MM. RETIERE, MARIEL, QUEBAUD, GUILLOU, Adjoints,

M. HOCHARD, Adjoint délégué,

MM. BARAUD, BASTARD, Mme BLANDIN, MM. BREMONT, BROCHU, BROSSAUD, CAILLEAU, Melle CHARPENTIER, MM. MORIN, PINTAUD, PRIN, SAILLANT, TREBERNE, BEDEL, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES (mais ayant donné procuration pour voter en son nom à un collègue du Conseil) :

M. HIMENE, Mme JUHEL, Mme LEPRETRE-EDOM, M. LOUET, Conseillers Municipaux.

M. PINTAUD a été désigné secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

INDISPONIBILITE DE M. LOUET, CONSEILLER MUNICIPAL -
REPLACEMENT.

13. JUIN 1982

OBJET : INDISPONIBILITE DE M. LOUET -
REPLACEMENT

M. le Député-Maire donne lecture de l'exposé suivant :

EXPOSE :

Obligé de s'absenter de la région pour des raisons professionnelles,
M. Raymond LOUET, Conseiller Municipal, ne pourra assister régulièrement
aux séances du Conseil Municipal et des Commissions suivantes :

- commission de l'Information
- commission des Voeux
- commission du Personnel
- commission des Affaires Culturelles.

M. Raymond LOUET propose que son remplacement soit confié à
M. le Député-Maire qui accepte d'être candidat.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Communes et notamment les articles 121-1
à 121-3 et 122-4 à 122-6,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 avril
1978, portant élection du Maire et des Adjoints,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin
1979, portant démission d'un Conseiller Municipal et son remplacement
dans ses délégations et représentations,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 juin
1980, portant remplacement d'un Adjoint,

Vu l'arrêté du 21 avril 1978 portant délégation de fonctions
modifié par l'arrêté du 6 juin 1980,

Considérant que l'indisponibilité pour raisons professionnelles
de M. Raymond LOUET, Conseiller Municipal, nécessite une adaptation
de certaines délégations,

.../...



DELIBERE

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants:

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne 30
- à déduire, bulletins blancs ou nuls 0
- suffrages valablement exprimés 30

Majorité absolue : 16

A obtenu :

- M. le Député-Maire : 29
- Abstention : 1

M. le Député-Maire ayant obtenu la majorité absolue, assurera le remplacement de M. Raymond LOUET aux séances du Conseil Municipal et des Commissions suivantes :

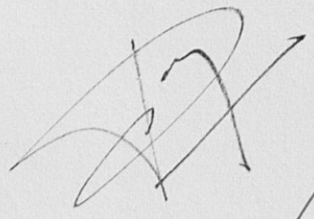
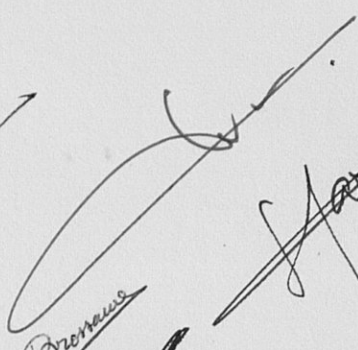
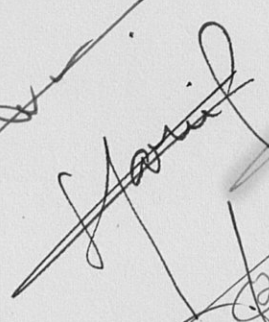
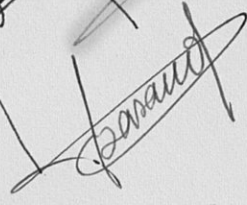
- . Commission de l'Information
- . Commission des Voeux
- . Commission du Personnel
- . Commission des Affaires Culturelles.

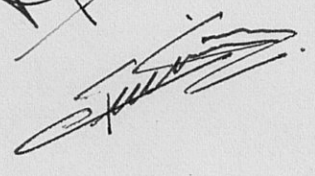
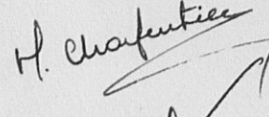


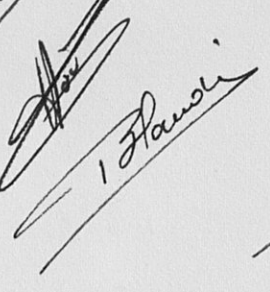
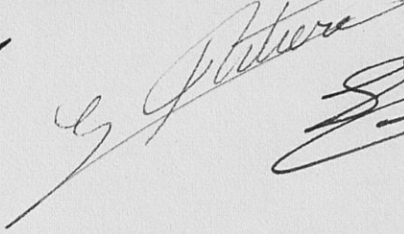

LE DEPUTE-MAIRE,

J. FLOCH

et ont signé les membres présents :




A. BASTARD